

ANNEXE 1

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-VIENNE

ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES

AVIS

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne sont à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024 inclus**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander à la commission départementale à y figurer.

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne omise ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception, **avant le 16 octobre 2024** à :

Monsieur le président
Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de la Haute-Vienne
Bureau des élections et de la réglementation
1 rue de la préfecture
87 031 LIMOGES-CEDEX 1